

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'érito

par Coralie BÉNECH

Justice

La valse gouvernementale en France depuis juin 2024, présente une certaine constance, concernant l'orientation budgétaire choisie avec la politique de l'offre portée par Macron. Pourtant, la colère qui s'exprime depuis la rentrée scolaire devrait alerter le président et les futur·es ministres qui accepteront d'être au gouvernement. Pour répondre à la colère sociale il est nécessaire et urgent de satisfaire à l'exigence de justice sociale, fiscale et environnementale.

Le gouvernement doit arrêter de servir les intérêts du MEDEF et les patrons des grandes entreprises qui tiennent à garder l'ensemble de leurs priviléges au détriment des intérêts des travailleur·euses, comme l'exprime Patrick Martin lorsqu'il affirme qu'il est « très réticent » à une suspension de la réforme des retraites.

Le gouvernement doit arrêter de servir les plus grandes fortunes de France qui cumulent les richesses au détriment des classes moyennes et des précaires. La taxe Zucman doit permettre de lutter contre l'accumulation indécente et de financer des services publics pour tous et toutes.

Les orientations budgétaires qui vont être présentées doivent, enfin, prendre en compte des mesures permettant plus d'égalité, notamment pour financer les services publics et les systèmes de solidarité existant dans notre pays. Plus les orientations politiques iront à l'inverse, plus la fracture sociale grandira et plus notre démocratie sera en danger. L'extrême droite n'a pas sa place dans notre pays, nous avons besoin d'un autre avenir pour la jeunesse.

Le SNEP-FSU continue de porter ses revendications et appelle à continuer de convaincre pour augmenter le rapport de force. ■

Édito écrit le 9 octobre 2025



ACTION

Continuer de convaincre pour contraindre

Les mobilisations de ce début d'année ont permis de mobiliser massivement les salarié·es sur les questions sociales et notamment la question de la répartition des richesses. Le MEDEF, sentant ses priviléges attaqués, a tenté d'organiser un meeting. Les plus riches s'offusquent de la taxe Zucman, qui n'a pourtant comme « cibles » que les personnes détenant plus de 100 millions d'euros de patrimoine... Depuis l'arrivée d'E. Macron plusieurs mesures ont été mises en place comme la transformation de l'ISF en IFI ou la flat tax, qui n'ont profité qu'aux plus riches, renforçant toujours plus les inégalités. Comme le rappelle le prix Nobel d'économie (2001) Joseph Stiglitz, « si votre richesse vous rapporte 6 % par an de ce que vous possédez déjà, être imposé à 2 % ce n'est vraiment pas beaucoup ».

De quoi ont donc peur ces multimillionnaires ? La taxe Zucman permettrait de faire rentrer dans les caisses de l'Etat 20 milliards d'euros, la suppression de la flat tax 9 milliards, la taxation sur les supers profits 20 milliards. Quand les gouvernements successifs font le choix de ne pas prendre ces mesures, ils font le choix du renforcement des inégalités et de l'accaparement des richesses par une minorité. Ces orientations se font au détriment de la solidarité et des services publics, notamment l'hôpital et l'école qui sont essentiels au bon fonctionnement de notre société. Ces choix impactent directement nos conditions de travail, les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Pour exemple, 14 % des collèges n'enseignent pas la natation faute de piscines, de moyens budgétaires et humains, pourtant la ques-

tion du savoir-nager est un profond révélateur des inégalités sociales. Seulement 62,9 % des élèves en REP savent nager en fin de 6ème alors que pour les élèves hors REP ce chiffre atteint plus de 80 %. Il y a encore une quinzaine d'années des moyens pour la natation étaient fléchés. Aujourd'hui, faute de moyens dans le budget de l'école de nombreux établissements renoncent à apprendre à nager aux élèves. Ce non-choix va impacter encore plus les élèves issu·es des catégories socioprofessionnelles défavorisées qui ne pourront pas apprendre à nager en dehors de l'école (pour rappel, 4 enfants sur 10 issu·es de milieux défavorisés n'ont que l'EPS comme pratique sportive) !

Le gouvernement voudrait faire culpabiliser les fonctionnaires, les malades, les précaires, les bénéficiaires

de CMU en arguant de la dette, mais le gouvernement a d'autres choix et doit prendre ses responsabilités face aux « menaces » d'exil fiscal lancées par les plus riches ou encore face à la menace de fermetures d'entreprises. La solidarité rebute les plus riches et les grands patrons, alors que leur fortune n'est absolument pas menacée. La question de la solidarité est centrale dans les aspirations et mobilisations en France pour plus de justice fiscale, sociale et environnementale.

Le SNEP-FSU continuera de porter les alternatives et un autre projet de société. Des solutions existent afin d'assurer les investissements publics, le SNEP-FSU appelle à participer aux différentes mobilisations à venir sur les questions budgétaires pour un autre projet de société au profit des services publics, de l'intérêt général. ■



RETRAITÉ·ES

RAISONS D'AGIR

par Roland ROUZEAU & Thierry CHAUDIER

Proportionnellement, les retraité·es étaient nombreuses et nombreux dans les manifestations du 18 septembre et du 2 octobre. La chute du gouvernement Bayrou et l'interminable casting pour la formation du gouvernement Lecornu (qui a fait pschitt !) n'ont pas effacé les reculs qui menacent les retraité·es :

- Le gel des pensions,
- La suppression de l'abattement fiscal de 10 %,
- Le gel du barème de l'impôt et celui de l'ASAP (solidarité personnes âgées) qui affecteraient notamment les plus modestes,
- Le doublement des franchises médicales.

Concernant la santé, les retraité·es sont particulièrement sensibles, d'autant plus qu'elles et ils avancent en âge. Outre les mesures financières, la crise du système de santé (ville hôpital, dépendance, médicaments) et les conditions d'accès aux mutuelles avec la mise en place de la PSC, les impactent fortement. L'enquête réalisée par notre commission retraité·es SNEP-FSU, dont l'exploitation est en cours, le montre déjà. D'une part cette question les concerne fortement (50 % de réponses au questionnaire), mais elle prend aussi racine dans la vie active des collègues (accidents de travail et leurs conséquences ultérieures ; accès et qualité des soins). Nous en rendrons compte plus largement dans les mois à venir.

Félicitons-nous donc de la journée syndicale d'action de la CGT santé du 9 octobre. Et souhaitons qu'elle s'élargisse inter-syndicalement et vers les usager·es que nous sommes tous et toutes. Oui vraiment, en ce domaine comme pour les autres services publics, il y a des raisons d'agir. ■

ADHÉSION

Se syndiquer pour prendre part au collectif

par Émilie DUCRET

Au SNEP-FSU, nous construisons un syndicalisme de terrain, ouvert, fondé sur la participation du plus grand nombre. Ce syndicalisme fait de la transformation de l'EPS, du sport scolaire et de l'école l'une de ses priorités.

Se syndiquer, c'est :

- Participer au rassemblement de la profession.
- Contribuer à construire une école plus solidaire et émancipatrice dans un monde plus juste.
- Se donner des moyens indépendants d'information, de défense et d'actions.

ACTION

Évolution des salaires : une note partielle ?

par Benoît CHAISY

La Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) a publié une note au mois d'août 2025 sur l'évolution du salaire des enseignant·es titulaires entre 2022 et 2023. Cette note s'appuie sur une approche dont certains points sont problématiques. Tout d'abord les salaires moyens sont largement mis en avant, alors que cette moyenne masque beaucoup de disparités dans la distribution des salaires. Ensuite, la note fait le choix de rassembler dans une même catégorie, les profes-

seur·es agrégé·es et de chaire supérieure qui sont bien deux corps différents avec des grilles de rémunération distinctes, cela conduit à un niveau de rémunération dans le premier décile en décalage avec ce que perçoivent réellement les agrégé·es d'EPS en début de carrière. Enfin, le plus problématique, c'est bien l'absence complète et scandaleuse d'analyse sur les questions d'inégalités professionnelles ! Le mot « inégalité » n'est même pas prononcé dans les 4 pages de la, alors qu'on sait que cette question est loin d'être

réglée. En tout cas, cette note nous révèle que plus d'un tiers de la profession a perdu du salaire entre 2022 et 2023. Elle nous apprend surtout que le dégel du point d'indice permet d'augmenter les salaires, ce qui rejoint notre revendication sur la revalorisation indiciaire. Charge au nouveau gouvernement de suivre cette voie ! ■

L'ÉVOLUTION
DU SALAIRE DES
ENSEIGNANTS ENTRE
2022 ET 2023



ÉCONOMIE

Un budget pour la société

par Pascal ANGER

Un budget d'un état ne se gère pas comme celui d'un ménage ni d'une entreprise et n'a pas les mêmes finalités.

Un État, son budget, ses emprunts (émission de titre) ne fonctionnent pas comme ceux d'un ménage, d'une entreprise voire d'une collectivité territoriale. Ils ont un horizon de vie illimité, peuvent lever des ressources et faire du déficit comme ils le décident, changer les règles du « jeu » (Fiscalité par exemple...), la création monétaire

(comme les USA), ... Même chose pour une banque centrale qui est la banque des banques. Elle ne peut pas faire faillite (ni un État mais qui peut faire défaut). Elle n'a pas à être rentable comme une banque commerciale (c'est la banque des banques).

La finalité budgétaire d'un État n'est pas d'être à l'équilibre comptable mais de faire fonctionner la société dans tous ses aspects (économique, éducation, santé, transports, logement...), bref d'assurer la cohésion de la société et l'intérêt général. Le budget d'un État est



un agent économique majeur dans l'économie (récessif, stimule, irrigue, investit pour l'avenir...). Tout déficit public est un excédent pour la sphère privée (ménages, entreprises et collectivités...) et répond entre autres aussi à des besoins sociaux et/ou écologiques. Rappelons ici que ladite science économique n'est qu'une construction humaine et que l'économie n'est que politique. Rien de religieux ou de lois naturelles préexistantes. ■

VOIE PROFESSIONNELLE

En grève le 14 octobre

par Éric DONATE

La mission flash sur Les impacts des réformes successives sur le Bac Pro de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale a remis son rapport le 9 juillet 2025. Le verdict est sans appel. Depuis 2009, sous Sarkozy (passage du bac pro 4 à 3 ans), puis Macron 2018 (Familles de métiers en 2^{nde}, co-intervention, chef d'œuvre) et 2023 (Parcours en Y...) la voie professionnelle a été la « vache à lait de l'Éducation Nationale ». Le rapport montre les énormes économies qui ont été réalisées par l'ensemble de ces contre-réformes via la baisse des volumes horaires disciplinaires. C'est une trahison de la promesse républicaine de démocratisation de l'enseignement et d'accès à l'enseignement supérieur d'une part, tout comme aux emplois

qualifiés pour les enfants issus des classes les plus populaires d'autre part.

L'année dernière a vu le fiasco de la mise en place des parcours en Y qui ont généré un absentéisme colossal, et une difficulté à faire revenir les élèves pour les épreuves post parcours de PSE et Grand oral. Si un recul est déjà acté à la rentrée 2025, avec la réduction du parcours différencié de 6 à 4 semaines (les élèves récupérant 62 h de cours), et avec le retour de la PSE sur la même période que les épreuves ponctuelles, le principe de cette contre réforme reste à l'œuvre et à combattre. La journée de grève du 14 octobre doit permettre de peser pour obtenir la suppression du parcours différencié. ■

CONGRÈS

Appel à candidature pour le renouvellement des instances du snep-fsu

Après la publication dans le bulletin national n° 1034 de l'appel à appel à candidature pour le renouvellement des instances du SNEP-FSU, vous trouverez dans ce numéro ceux de l'École Émancipée et d'Unité et Action.

Dans le cadre de la préparation du congrès national (du 23 au 27 mars 2026 à Guidel, Morbihan) et de ce renouvellement, aux niveaux national, académique et départemental, tout·e candidat·e « doit être à jour de sa cotisation de l'année scolaire précédente s'il ou elle était alors syndicale et de l'année scolaire en cours, le jour du dépôt des candidatures ».

Le bulletin national publiera, dans le cadre de la préparation du congrès national, conformément aux statuts, les différents textes sur lesquels les syndiqué·es seront amené·es à débattre et à se prononcer (rapport d'activité, rapport financier, listes et orientations, modifications statutaires).

Nous avons besoin de la participation active de tous et toutes pour que le congrès 2026 du SNEP-FSU soit riche, porteur d'espérance et transformation sociale. ■



APPEL À CANDIDATURE UA

Unité et Action SNEP-FSU pour la justice sociale, environnementale et fiscale

Après le congrès de Porticcio, la réélection de Macron a donné lieu à la poursuite des politiques régressives qui contribuent à un accroissement vertigineux des inégalités qui nourrissent l'extrême droite. Les réformes et politiques mises en œuvre à l'école (choc des savoirs, programmes, lycées...), dans la Fonction publique, sur les retraites et la sécurité sociale, l'égalité femmes/hommes, l'environnement, le réarmement contre la culture de la paix... suivent les orientations libérales de la politique de l'offre au service du capital pour transformer en profondeur notre modèle social.

Face à ces attaques, des solutions, des stratégies et des alliances sont possibles et nécessaires. Notre choix d'un syndicalisme de transformation sociale s'appuie sur la recherche d'unité pour construire des alternatives crédibles et partagées. Cet engagement se traduit dans la défense de la discipline, du sport scolaire, du sport, des politiques de jeunesse, de nos métiers, de l'école, des services publics et de la Fonction publique... en y associant la profession pour agir à tous les niveaux.

Une démarche authentiquement syndicale et indépendante

Fort de sa représentativité, renouvelée à toutes les élections professionnelles et quel que soit le pouvoir en place, la direction UA du SNEP-FSU s'inscrit dans une conception dynamique du syndicalisme de métier pour :

- Analyser la situation et les projets, informer sur les enjeux.
- Rencontrer les collègues pour porter

ces analyses (stages, colloques, ...) et les partager.

- Militier au sein de la FSU pour, au-delà des questions spécifiques de nos métiers, porter des propositions pour l'École, le Sport et la Jeunesse, les services publics, la Fonction publique et plus généralement les évolutions pour une société juste, égalitaire et solidaire à rebours du projet de l'extrême droite.
- Agir en direction des élus·es, des parents d'élèves, de l'opinion publique, pour faire valoir nos **propositions, revendications et alternatives**.
- Négocier sur la base de ces propositions et revendications tout en construisant le **rapport de force**.

C'est cette orientation, construite dans la durée, avec les militant·es et la profession, que nous vous proposons de poursuivre pour résister et obtenir des avancées.

Au-delà de notre syndicalisme de métiers, nous portons un syndicalisme de transformation sociale, que nous voulons actif et rassemblé grâce à une liste unitaire, active et participative.

Nous appelons donc toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans ces grandes orientations à se porter candidat·e sur la liste UA et sans tendance, et à participer aux débats pour l'élaboration de nos mandats au congrès national. ■

Contact : Benoît Hubert
benoit.hubert@snefsu.net

APPEL À CANDIDATURE ÉE

Appel à candidature École Émancipée (ÉE)

Une liste à l'initiative de l'École Émancipée ?

Les courants de pensée, ou tendances, sont partie intégrante du fonctionnement de la FSU et du SNEP. À L'École Émancipée, nous considérons qu'ils sont un pilier fondamental de la démocratie interne et une force.

En permettant l'expression d'orientations différentes sur la caractérisation et l'analyse du contexte social, des politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs mais aussi sur la stratégie syndicale à développer pour les contrer, le pluralisme nourrit les débats. Il apporte la garantie d'une organisation où des positions variées sont possibles.

Au SNEP, l'École Émancipée est la seule tendance autre que celle majoritaire.

L'orientation portée par l'ÉE au SNEP est celle

... d'un syndicalisme qui lutte contre le capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire. Celui-ci détruit la planète, attaque les droits sociaux et démocratiques, réprime violemment les mobilisations, affaiblit les services publics en réduisant leurs missions et en les privant de moyens, s'attaque au cœur de nos métiers avec des réformes qui concourent à leur perte de sens. Il fragilise la fonction publique, détruit le paritarisme garant des droits et de la protection des personnels...

... un syndicalisme unitaire qui favorise l'action fédérale (FSU), s'engage avec détermination dans les mobilisations interprofessionnelles, la défense des droits et

des libertés publiques, la dénonciation des violences d'État. Un syndicalisme féministe qui lutte contre toutes les discriminations et se dresse contre l'extrême droite. Un syndicalisme qui participe aux AG de grévistes, aux collectifs de mobilisation pour les services publics, les droits des femmes, le climat... pour faire advenir cet autre monde possible.

... un syndicalisme qui aide à comprendre que le contexte général et ses conséquences sur nos métiers résultent de choix idéologiques non inéluctables et travaille à la construction d'alternatives crédibles, désirables et réalisables.

... un syndicalisme qui refuse la promotion des idéologies marchandes justifiant tricherie et dopage, catastrophes environnementales et sociales, inhérents aux grands événements sportifs (JO, coupes du monde...).

L'orientation portée par l'ÉE au SNEP repose sur l'idée que c'est parce que le mouvement social aura imposé d'autres choix de société, que nous reconquerrons des services publics Jeunesse et Sport et Education Nationale de qualité et émancipateurs, dans lesquels nous aurons toute notre place.

Vous partagez ces orientations ?

Rejoignez nous ! ■

Les représentant·es de l'École Émancipée au Bureau National du SNEP-FSU

Contact : 06 48 68 13 82
ou valerie.soumaille@wanadoo.fr

DOSSIER

ENSEIGNER POUR ÉDUQUER, PAS POUR TESTER

Dossier réalisé par Bruno CREMONESI, Éric DONATE, Alexandre MAJEWSKI et Andjelko SVRDLIN

La généralisation sur la base du volontariat des tests d'aptitude physique en 6^{ème} poursuit le processus lancé par E. Macron en sept. 2023. Aussi appelés dans la culture professionnelle évaluation diagnostique, ils font partie du métier, et, au-delà des questions organisationnelles et pédagogiques, il convient d'aller plus loin sans regard naïf. Repositionnons ces tests dans le contexte des politiques publiques qui imposent à l'EPS une « transformation profonde et mortifère », en perdant « peu à peu sa dimension constitutive (culture des APSA, techniques tactiques ...) pour être réduite à une simple activité contributive au bien-être des élèves, à leur santé et au climat propice aux apprentissages fondamentaux »⁽¹⁾. Ce dossier a pour vocation de replacer ces tests dans ce projet global et d'analyser l'EPS qu'ils contribuent à dessiner.

(1) *Évaluation en collège : un révélateur des transformations de l'EPS, in Programmes et certifications en EPS : construire ensemble des alternatives !, Alexandre Majewski, 2023*

POUR LIRE
LE DOSSIER COMPLET
SUR LES TESTS

De quoi les tests sont ils le signe ?

L'EPS n'a pas été étrangère à la quantification. La table Letessier a été dans les années 1960 l'étalement de mesure des prestations sportives, avant d'être critiquée car « coupée de l'évolution de la société, dans laquelle le sport représentait une vague de liberté, de progrès, de plaisir »⁽¹⁾ et porteuse de problèmes d'égalité. Ces tests sont-ils un retour en arrière, ou s'agit-il d'une redéfinition de l'EPS ?

Un mouvement de fond au service des politiques austéritaires

Alain Supiot⁽²⁾ évoque cette normalisation quantitative via le concept de Gouvernance par les nombres, comme « une utopie de la mise en pilotage automatique des affaires humaines ». Les progrès technologiques qui permettent captation, stockage et traitement de données, nourrissent cet imaginaire d'objectivation. Pourtant cette quantification

est subjective et réductrice (cf. la moyenne et sa difficulté à rendre compte de la complexité). De plus, elle instrumentalise les chiffres récoltés en les transformant en objectifs, objectifs qui permettent ensuite une seconde dérive : conditionner les moyens attribués à l'atteinte de ces objectifs. Le glissement de Rendre compte par les chiffres à Conditionner les moyens à l'atteinte de résultats domine, et les mots dépense publique effacent ceux d'investissements publics. Il devient quasi impossible de véhiculer un autre imaginaire que celui d'économies, austérité, et rigueur.

Généralisation des « évaluations » de rentrée scolaire

Dans ce contexte, les évaluations de rentrée scolaire se généralisent dans le but affiché d'une photographie du niveau des élèves. L'EPS n'échappe pas à la règle sans provoquer de scepti-

cisme quant aux trois tests que les enseignant·es en 6^{ème} déploient sur la base du volontariat : Luc Léger, saut en longueur sans élan et 30 mètres plat. Pourtant deux autres mesures faisant, avec les tests, partie du projet de Continuité physique et sportive en primaire et au collège, présentés dans La Revue jeunesse santé (2023), éditée par le MEN ont, elles, été accueillies avec beaucoup plus de méfiance. En effet, elles masquent difficilement l'attaque contre le service public de l'EPS qu'elles constituent : 30' d'APQ, 2 h de sport au collège.

Derrière des objectifs douteux, la redéfinition de la discipline

Cette même revue spécifie les objectifs des tests : Santé publique et lutte contre la sédentarité et l'inactivité, ainsi que Détection des profils à potentiel sportif avec orientation vers un cursus sportif. Cette communication grossière veut flatter l'égo de la profession

comme trait d'union entre défi sanitaire et projet sportif d'élite. Pour autant, la lecture du guide Exploiter les évaluations des aptitudes physiques des élèves de 6^{ème}, traduit une réalité moins glorieuse : pour les « décrocheurs sportifs », « Accompagner vers une pratique physique régulière en leur proposant des activités appropriées pour lutter contre la sédentarité » en vue « d'améliorer leur santé physique, mentale et sociale » et, dans le même temps, pour les « élèves à potentiel sportif », « faire prendre conscience de leurs aptitudes et leur proposer de les exploiter au mieux [...] pour exceller, tout en veillant à préserver l'équilibre entre performance et bien-être ». Les tests font exploser le projet commun de notre discipline scolaire : « Ces évaluations peuvent contribuer à l'identification de besoins spécifiques chez les élèves permettant de leur proposer une « offre sportive » adaptée ». Comme si les évaluations

diagnostiques courantes dans les pratiques professionnelles ne pouvaient pas réaliser cette analyse.

Aux uns, horizon de santé, savoirs fondamentaux de la condition physique via une activité physique « appropriée », aux autres horizons de performance, en apprenant à « exploiter » ses aptitudes. Pour tous projet commun de bien être... !

Les tests, partie d'un système

Pour le SNEP FSU, ces tests font système. À l'image de ce que nous écrivions dans le Bulletin national précédent au sujet du Projet de programme collège, ils participent de la mise à distance de « la référence incontournable à la culture sportive et artistique qui donne du sens aux apprentissages et fondent une culture commune.⁽³⁾ ». Les précautions du Guide d'exploitation des tests sont en réalité explicites : « les tests s'articulent avec l'EPS sans que cette dernière ne soit dévoyée, la discipline conservant son identité et ses objectifs définis dans les programmes ». Tests ou programmes, le projet de développement de tous et toutes nos élèves et l'ambition d'apprentissages culturels des APSA sont une fois encore rognés. Roland Gori⁽⁴⁾, nous mettait en garde dès 2011 : « Ce qui compte davantage que de donner le goût du savoir aux enfants, c'est de les entraîner à faire des évaluations scolaires ». « C'est un émiettement de la valeur symbolique de l'humain ». ■



(1) Pourvu qu'ils/elles aient des muscles, Andjelko Svrdlin, 2024

(2) Alain Supiot, La gouvernance par les nombres, 2015

(3) Tenir le cap des savoirs., Dossier projet de programmes EPS collège, Équipe pédagogique du SNEP FSU, Bulletin 1034 - Septembre 2025

(4) Entretien avec Roland Gori, Sport et plein air - Décembre 2012

Les tests : outil pour ordonner les pratiques

Les tests ont été pensés autour de tâches normalisées, reproductibles, simples, en vue d'obtenir des résultats comparables à un instant T et dans le temps. Cette entrée en matière en classe de 6^{ème} pour aussi restrictive qu'elle soit, et malgré les problèmes de stigmatisation et de comparaison qu'elle pose semble pouvoir trouver une légitimité : la bombe à retardement sanitaire que constitue le recul de la condition physique des élèves, la montée du surpoids, et la nécessité d'inverser les courbes. À considérer que les tests soient un outil adapté pour lutter contre l'inactivité des jeunes (cf. article « APSA »), que cache cette nécessaire reproductibilité d'année en année au motif de comparaison des résultats ?

Injonction contradictoire, entre liberté et prescription

Le Projet de programme collège, à l'image des programmes LGT et LP ne définit pas les savoirs attendus dans les APSA au niveau national, et laisse aux équipes

pédagogiques la responsabilité de fixer ces savoirs, au nom de la liberté pédagogique, à l'échelle de l'établissement. L'Inspection Générale entend ainsi ne pas réduire les enseignant·es d'EPS à des applicateurs de programmes prescriptifs. Pour autant, concrètement à ce dévoiement de la liberté pédagogique (la liberté pédagogique se situe bien dans la construction du chemin d'accès au savoir, et non pas dans la fixation du savoir), l'institution se fait toujours plus injonctive et prescriptive sur des outils imposés sans concertation et qui façonnent les pratiques professionnelles : I-pack EPS, Santorin... et les tests !

Redéfinir le métier par les outils

Pour Frédéric Grimaud⁽¹⁾, les outils du travailleur sont essentiels car ils encapsulent une culture collective professionnelle : « ce qui sert à l'ouvrier de « moyen » de faire son travail le définit davantage que l'objet même de ce travail ». Il y a donc en jeu fort pour le politique en vue changer la nature du travail enseignant, d'en remanier les outils. Les tests

participent de cette dépossession et réorientation des pratiques professionnelles comme en témoigne le Guide de passation des tests (DEPP) : calendrier d'évaluation, listing de matériel, timing des tâches et demande d'appliquer « strictement » les protocoles, avec « consignes orales à dire aux élèves » préédigées, et remontée des données « standardisées »

Loin de la liberté pédagogique, c'est bien par le cadrage des outils, prescriptifs aux pratiques professionnelles, que le politique redéfinit le métier d'enseignant·e d'EPS dans une acception toujours plus étiquetée. F. Grimaud insiste sur l'instrumentalisation des tests : « Le but inavoué de la logique des évaluations commence à se dévoiler », « l'objectif n'est pas tant de réguler ou rendre plus performant un système que de soumettre le travailleur à une prescription ». ■

(1) Frédéric Grimaud, *Enseignants, les nouveaux prolétaires*, 2024,



Le doigt dans l'engrenage

Les tests en 6^{ème} depuis les premières annonces en 2023 avancent lentement mais sûrement. Après une expérimentation dans quelques académies à la rentrée 2024, la rentrée 2025 a vu la généralisation du dispositif, sur la base du volontariat, autour de 3 tests qu'il serait possible de passer avec une classe en une seule séance d'EPS d'après la DEPP.

Malgré tout, l'expérience des autres disciplines nous montre que ces tests ont une fâcheuse tendance à l'inflation, se démultipliant de niveau en ni-

veau, avec des protocoles de passation, et de restitution des résultats de plus en plus chronophages. L'EPS ne fait pas exception, avec dès cette année scolaire, une expérimentation dans plusieurs établissements scolaires de nouveaux tests de coordination, qui viendraient nourrir les premiers. Classe de 6^{ème}, 3 tests, sur la base du volontariat... Le doigt a été mis dans l'engrenage, et si nous ne résistons pas, rapidement les tests actuels se verront complétés par d'autres tests, à d'autres niveaux de classes, et de manière obligatoire... ■

Tester... pour enseigner le test ?

Les tests façonnent les pratiques enseignantes du début d'année scolaire... mais risquent aussi de façonner celles du restant de l'année : c'est la dérive du teaching to test⁽¹⁾. Elle consiste à réorienter plus ou moins consciemment nos enseignements en vue de faire progresser nos élèves au prochain test, en un mot, à enseigner le test !

Cet écueil est d'autant plus fort que le test est restrictif et fermé. En effet, les facteurs de progrès devenant facilement identifiables et isolables, il est plus tentant de dévier des temps d'apprentissage à ces facteurs de progrès au test. Il en résulte un enseignement plus techniciste, fragmenté et répétitif. Ces potentielles dérives sont d'autant plus fortes dans un contexte de réduction de la formation initiale avec un concours avancé en L3, et avec une réduction de la formation continue. Sans compter que déjà des chefs d'établissements ont proposé de mettre à disposition des AED pour faire passer les tests et ainsi faire remonter les résultats, sans doute pour être bien vus de leur hiérarchie en cochant toutes les cases en termes de pilotage d'établissement. ■

Ce sont dès lors des tâches qui risquent d'être enseignées, au détriment d'un temps d'étude approfondi de la culture des APSA, et de la dimension émotionnelle et émancipatrice dont elles sont porteuses. Une étude de la DGESCO concernant l'ASNS indique que seuls 25 % des établissements qui font passer l'ASNS en 6^{ème}, poursuivent l'enseignement de la natation après la 6^{ème}. C'est bien là une réduction des enseignements à la réussite du test, qui évacue pour partie l'acquisition d'une culture de la nage et des techniques sportives qu'elle implique. Un risque qui vient renforcer le processus de dé-disziplinarisation que nous analysions dans les Programmes alternatifs, et qui façonne une «une EPS utilitaire car progressivement éloignée des savoirs technico-tactiques culturels signifiants au cœur des APSA... mise au service de la contribution à des grandes finalités transversales »⁽²⁾, dont ici, la santé. ■

(1) *Les effets de l'évaluation externe sur les pratiques enseignantes : une revue de la littérature*, Esteban Rozenwajn et Xavier Dumay, 2014

(2) *Les effets de l'évaluation externe sur les pratiques enseignantes : une revue de la littérature*, Esteban Rozenwajn et Xavier Dumay, 2014



Entre lutte contre la sédentarité et étude des APSA

La lecture du guide Exploiter les évaluations des aptitudes physiques des élève de 6^{ème}, questionne le sens de l'EPS à l'école. En effet, il est indiqué pour les élèves ayant les résultats les plus faibles aux tests de les « accompagner vers une pratique physique régulière en leur proposant des activités appropriées pour lutter contre la sédentarité ». L'École, pilier de la République, a été pensée et construite pour permettre à chaque jeune, sur l'ensemble du territoire, l'accès à la culture et non pas de le réservier à celles et ceux qui

pourront le construire sans l'école. L'EPS comme discipline scolaire s'inscrit dans cette idée de service public et lutte contre toute forme de renoncement à un projet commun et ambitieux. Ce n'est pas ce que laisse penser l'utilisation des tests, qui dessine une EPS qui ouvrirait pour les plus faibles un horizon de santé, d'activités physique au motif de condition physique, potentiellement éloignée du jeu et sans fondement culturel.

Pour les plus fort·es, les « élèves à potentiel sportif », un horizon de performance, de pratique sportive et artistique, d'acquisitions

de savoirs ancrés culturellement. Une EPS de base pour les un·es et une EPS ludique et culturelle pour les autres !

Fort heureusement, les enseignant·es d'EPS font vivre leur missions de service public ET visent à faire étudier des APSA à tous·tes leurs élèves quelle que soit leur origine sociale et territoriale. Ils et elles s'emploient à les faire entrer dans une culture physique et sportive, en valorisant les apprentissages et le plaisir, qui sont des conditions importantes pour prolonger, leur engagement physique aux différents âges de la vie. ■



FORMATION DES ENSEIGNANT·ES

Une catastrophe annoncée

par Coralie BÉNECH

Réforme de la formation : le SNEP-FSU tire la sonnette d'alarme

Le SNEP-FSU a alerté depuis le début des discussions sur les effets néfastes de cette nouvelle réforme qui va notamment déstructurer la licence et amputer les volumes dédiés à la préparation de la licence, puisque ceux-ci vont être re orientés vers des contenus dédiés à la préparation du concours. Moins d'approfondissement disciplinaire, didactique, moins de stabilisation de compétences pratiques..., en conclusion des enseignant·es moins bien formé·es et moins prêt·es.

À cette heure, l'engagement pris par le ministère d'un affichage des postes aux concours et de la répartition des postes entre le master 2 et la L3 a été fortement compromis par la démission de F. Bayrou, mais les premiers éléments budgétaires laissent penser que le nombre de postes ne sera pas plus attractif que les autres années. La ligne rouge du SNEP ne doit pas être franchie, il serait inacceptable que le nombre de postes offerts en master 2 soit inférieur à celui de 2024. Le SNEP revendique 1 500 postes au concours M2 dès 2025 pour couvrir l'ensemble des besoins sur le territoire.

Le SNEP-FSU a aussi interpellé à de nombreuses reprises le ministère sur le danger existant que les non lauréat·es détenteur·rices d'une licence ne puissent pas continuer dans le nouveau master 2E (éducation et enseignement). Le ministère s'est toujours voulu rassurant, sans jamais nous convaincre, nous avons maintenant les premières remontées qui viennent confirmer nos inquiétudes : Lille, Metz, Rennes, Nancy, Caen n'accueilleront pas de non lauréat·es, d'autres sites ne les accueilleront que partiellement. Quel avenir pour ces jeunes, alors que la spécificité de notre discipline est connue depuis le

départ, avec une inexistence de master disciplinaire et un engouement encore conséquent pour devenir professeur·e d'EPS (5 000 étudiant·es actuellement en L3 STAPS EM) ? Le ministère encourage par conséquent les prépas privées créées pour préparer les jeunes au CAPEPS et de la réorientation de certain·es jeunes pourtant très motivé·es.

Depuis plus d'un an, le SNEP-FSU est intervenu sur la question du sauvetage. L'attestation de sauvetage aquatique a toujours été exigible au moment de l'admissibilité, mais l'admissibilité n'aura jamais été aussi tôt. Ainsi, les étudiant·es avaient 4 ans et demi pour obtenir le TASA, quand dès cette année pour le concours L3 ils et elles n'auront que 2 ans et demi ! L'administration a consenti à décaler cette exigence au moment des résultats d'admission, ce qui pour nous reste insuffisant au regard de la préparation qu'auront les étudiant·es avec cette nouvelle L3 de préparation au concours. Nous avons bataillé pour d'autres solutions, à défaut l'administration demandera aux académies d'organiser 2 sessions par an.

Cette réforme de la formation organisée à la hâte sans lisibilité de l'ensemble met les étudiant·es, les formateur·rices dans des conditions insupportables et angoissantes. Le cadrage du master 2E qui officialise le mi-temps en responsabilité en master 2 et qui révèle de nombreux manques sur la formation dite « disciplinaire » serait à revoir.

La copie dans son ensemble est à revoir. Le SNEP-FSU, au-delà de ses revendications sur les postes et la formation, demande à ce que des places en master 2E soient immédiatement ouvertes pour les non lauréat·es des concours qui maintiennent leur volonté de passer les concours de l'enseignement. ■

UNSS

Personne ne musèlera le SNEP-FSU

par Camille JACQUES

Le directeur national de l'UNSS a remis en cause les prises de paroles du SNEP-FSU lors des temps des réunions de rentrée dans les départements. Par ailleurs, le SNEP-FSU a dû arracher sa traditionnelle heure d'info syndicale au séminaire des cadres. Dans les deux cas, il a tenté de contraindre les contenus des interventions aux seules questions du sport scolaire. Or, le sport scolaire n'est pas isolé du monde et ne peut se comprendre sans tenir compte du contexte général.

Cette orientation est inquiétante à plus d'un titre. D'abord, parce qu'elle nie la représentativité des militant·es du SNEP-FSU, qui portent la voix de milliers

d'enseignant·es d'EPS. Ensuite, parce qu'elle traduit une conception autoritaire du dialogue social en limitant l'expression des organisations syndicales qui sont pourtant coadministratrices de l'UNSS. Elle réduit la transparence des débats et fragilise les contre-pouvoirs indispensables au fonctionnement démocratique du service public du sport scolaire. Or, à l'UNSS, la liberté d'expression syndicale est aujourd'hui remise en cause par une volonté claire de son directeur.

L'UNSS ne peut pas à la fois prétendre défendre des valeurs éducatives, citoyennes et démocratiques et dans le même temps chercher à réduire au silence les représentant·es syndicaux.

Cette contradiction envoie un signal dangereux : celui d'une gouvernance verticale, coupée du terrain, et insensible aux préoccupations des acteurs et actrices qui font vivre le sport scolaire au quotidien.

Aussi, le SNEP-FSU continuera d'intervenir dans toutes les réunions et instances UNSS au nom de sa représentativité dans la profession (82 % aux élections professionnelles 2018) et de son expertise concernant les questions du sport scolaire.

Le SNEP-FSU réaffirme que la liberté syndicale est un droit et ne saurait être qu'une tolérance accordée. ■



LE FUTUR DU SPORT SE DÉVOILE ICI !

Chaque année, le **SALON DES SPORTS ET PARASPORTS** réunit l'ensemble des acteurs du secteur : marques, médias, clubs, collectivités, entreprises, professionnels du sport, institutions, associations... Tous viennent y découvrir les solutions et innovations qui façonneront le sport de demain, pour tous et sur tous les terrains.

En 2025, une opportunité unique s'offre à vous : Finaliser vos projets et donner un nouvel élan à vos initiatives / Découvrir en exclusivité les dernières innovations et nouveautés / Plonger au cœur de l'événement qui fait bouger le sport pour tous et sur tous les terrains.

180
Exposants

90
Prises de parole et démonstrations

17 000
Visiteurs

Nouveau

LE REFUGE
espace dédié aux sports de montagne

EN TENUE CONJOINTE AVEC :



62 000
Visiteurs



13 000
Visiteurs

VOTRE BADGE GRATUIT &
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

www.salon-des-sports.fr



PROJET DE PROGRAMMES

Il est temps de revoir la copie

par Mélanie PELTIER & Claire SACKEPEY

Pour le SNEP-FSU, le projet de programmes d'EPS publié en septembre 2025 n'est pas à la hauteur des enjeux d'acquisition d'une culture physique sportive et artistique émancipatrice.

Le SNEP-FSU continue de s'opposer à la classification par champs d'apprentissages. En effet, elle prive les équipes de leviers d'action pour revendiquer des installations sportives spécifiques indispensables pour un parcours de formation complet pour les élèves. NON, les apprentissages en rugby ne sont pas équivalents à ceux construits en tennis de table ! De même, en regroupant les activités aquatiques et les activités athlétiques dans le même champ, l'administration rend possible l'abandon de la pratique de la natation. Pour le SNEP-FSU,

les programmes doivent être organisés autour des groupes d'activités physiques et sportives (APSA) proposés dans les programmes de 1996. Chaque élève doit pouvoir être confronté·e aux problèmes fondamentaux des 8 groupements d'APSA afin de construire une culture sportive et artistique complète et émancipatrice au cours de sa scolarité obligatoire.

Par ailleurs, le SNEP-FSU considère que les programmes disciplinaires doivent donner à voir des repères de progressivité précis en fonction du nombre de cycles de pratiques et non au regard



Action du 02 octobre SNEP-FSU Mayotte

d'un niveau de classe. Un niveau 1 dans une APSA est un niveau débutant que l'élève soit en 6^{ème} ou en 4^{ème}. Les programmes doivent également préciser les savoirs spécifiques propres aux APSA à construire à chaque étape. L'école doit garantir à tous les enfants d'étudier les mêmes savoirs. Ils ne doivent pas être déterminés localement car dans

ce cas, leur enseignement serait trop dépendant des compétences des équipes et de leurs expériences dans les activités. L'enjeu est d'autant plus important au regard de la perte d'heures d'enseignement autour des APSA dans les maquettes de la formation initiale dans les STAPS et de la déliquescence de la formation continue des enseignant·es.

Enfin, le SNEP-FSU revendique des référentiels nationaux par APSA pour le DNB et au baccalauréat afin d'avoir une visée commune ambitieuse pour tous·tes les élèves. Charge ensuite à chaque enseignant·e concepteur·rice de ses enseignements de proposer le chemin pour y parvenir dans le cadre de sa liberté pédagogique. ■

MÉTIER

Coordination des APSA

par Alain BILLY

La mission de coordination des APSA relève d'un double enjeu de respect des droits des personnels et de reconnaissance de cet indispensable travail propre à l'EPS.

Dans le contexte actuel de remise en cause ou de minoration de sa prise en compte financière, la défense et l'élargissement de nos droits en la matière sont nécessaires pour mettre en œuvre une EPS de qualité et viser l'augmentation de ses horaires.

La coordination des APSA est un enjeu d'existence pour la discipline et indissociable du métier de professeur·e d'EPS. Elle est assurée par un·e ou plusieurs collègues garant·es de l'intérêt général, chargé·es, au nom du collectif, d'assurer les conditions d'un enseignement de qualité.

Elle ouvre ainsi, pour celles et ceux qui en sont chargé·es, des droits décrits dans le décret du 27.04.2015 : « la mission de coordination des APSA est mise en place dès lors qu'exercent dans l'établissement au moins 3 enseignants d'EPS assurant au moins 50 h de service hebdomadaire » et définit les « taux à attribuer » : taux annuel de 1 250 € / taux annuel de 2 500 € si l'établissement compte plus de 4 enseignants d'EPS en Équivalent Temps Plein.

À l'heure où nous écrivons, et après le volte-face inadmissible du DGRH du MEN, les rectorats persistent à contester la prise en compte des HSA assurées au-delà des 4 ETP (en heures-poste) pour déterminer le droit à bénéficier de l'IMP de coordination des APSA au taux annuel de 2 500 €. Cette posture est doublement scandaleuse :

- un DGRH d'un ministère appelle les services déconcentrés de celui-ci (rectorats, DSDEN) à ne pas appliquer une décision de la justice administrative rendue par la CAA de Bordeaux en date du 7.12.2023, que l'État n'a pas contestée en faisant appel !
- l'administration qui a le pouvoir d'imposer 2 HSA à chaque enseignant·e considère que celles-ci ne constituent pas une charge de travail supplémentaire, au même titre que des heures-poste !

Le rapport de force collectif est donc engagé pour faire respecter les droits des collègues, y compris de manière rétroactive (4 années antérieures), d'où l'importance d'une vigilance accrue sur les états de service

d'enseignement (VS) et la nécessité d'obtenir chaque année l'inscription sur les VS « Indemnité pour mission particulière (IMP) Coordination des APSA » avec mention du taux alloué. Il faut savoir que le logiciel utilisé par l'administration ne correspond pas à l'arrêté ministériel du 27/04/2015 fixant les 5 taux d'IMP. Ainsi, le taux T3 (1 250 €) est « traduit » sur les états VS par « 1,00 paiement annuel ». En conséquence, le taux T4 (2 500 €) doit se traduire par « 2,00 paiement annuel ». Il faut rappeler que le SNEP-FSU revendique la possibilité que la coordination soit attribuée en décharge de service par décision du recteur ou rectrice, conformément à l'article 3 du décret 2014-940 du 20/08/2014 mais que les rectorats s'y opposent.

La dimension collective de la bataille que nous menons avec les collègues est particulièrement importante afin qu'à tous les niveaux (établissement, DSDEN, Rectorat mais également IA-IPR EPS) la revendication soit portée, connue et, enfin, reconnue !

Enfin, au-delà de cette revendication légitime s'inscrivant dans le cadre actuel de la circulaire, la nature des missions relevant de la coordination des APSA doit prendre en compte les évolutions utiles (ex : sa dimension collective), continuer à être définie nationalement et concerner de nouvelles situations d'établissement, pour accroître la reconnaissance de cette mission particulière propre à l'EPS et conquérir ainsi de nouveaux droits en la matière. ■



CAMPAGNE

Pour 4 h d'EPS !

par Fabrice ALLAIN

Pour le SNEP-FSU, comme pour beaucoup d'acteurs du champ de l'éducation physique et sportive aujourd'hui, l'augmentation des horaires obligatoires d'EPS est une nécessité. L'état des inégalités de toutes natures d'accès aux pratiques physiques, sportives et artistiques s'est aggravé avec les politiques austéritaires d'E. Macron depuis 2017. Derrière les nombreux effets d'annonce, grande cause nationale, nation sportive, lutte contre la séentarité, la mesure des besoins n'est pas prise en compte. Aujourd'hui, nous faisons le constat amer, avec des sportif·ves de haut niveau, les fédérations, les collectivités, que l'héritage tant promis des JOP 2024 n'est finalement qu'un écran de fumée.

Pour le SNEP-FSU, nous ne pouvons pas en rester là. La campagne pour 4 h d'EPS sur toute la scolarité doit continuer et se renforcer. Cela passe par de nombreuses mesures liées tant aux contenus d'apprentissage, aux conditions d'enseignement, aux droits des agent·es.

Le SNEP-FSU appelle la profession à s'emparer de toutes les initiatives pour promouvoir la discipline et défendre le sens du métier. ■

casden BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative de la Fonction publique

**COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Turélie, agents de la Fonction publique

casden.fr

Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

INTERNATIONAL

Enfin, la France reconnaît la Palestine... et après ?

par Bruno CREMONESI

Le 22 septembre 2025, la France a franchi un cap historique en reconnaissant officiellement l'État de Palestine lors de l'Assemblée générale des Nations unies.

Il rejoint plus de 145 pays dans le monde, devenant le premier membre du G7 à accorder ce statut à la Palestine. Pour nombre d'observateur·rices et de militant·es, cette reconnaissance arrive bien trop tard, alors même que le génocide de Gaza continue et qu'un plan de colonisation a été voté par Israël.

Cette reconnaissance irrite le gouvernement Israélien qui y voit le premier pas vers un changement de statut de la Palestine. La France

a été menacée d'expulsion de son consulat de Jérusalem, comme ils l'ont déjà fait pour l'Australie. Cette reconnaissance pourrait être accompagnée de la création d'une ambassade française à Jérusalem-Est, contestant ainsi la revendication par Israël de Jérusalem comme capitale « indivisible ». Selon le droit international et les résolutions de l'ONU (notamment la résolution 478), la partie orientale de Jérusalem est considérée comme territoire occupé depuis 1967.

Côtés palestiniens, ils ne s'y trompent pas, et voient dans ce projet aussi une façon pour Macron de parler à ses citoyen·nes, qui ne cessent de manifester pour exiger la paix et la justice en Palestine, ainsi que l'arrêt immédiat du génocide à Gaza.

Un État fantôme

Monique Chemillier-Gendreau dans un article du monde ajoute. « Pour l'instant, cette reconnaissance est celle d'un État fantôme. Si l'on veut reconnaître un véri-

JEUNESSE & SPORTS

Vers la fin du métier de prof de sport ?

par Gwenaelle NATTER

Un rapport de l'inspection générale met de l'huile sur le feu...

L'Administration s'attaque régulièrement au statut de fonctionnaire de catégorie A, concepteur, et bénéficiant d'une large autonomie dans l'organisation de ses missions, pour tenter d'en faire un·e simple exécutant·e. Dans le périmètre J&S, le besoin de disposer d'agent·es polyvalent·es du type « attaché·e d'administration » et de personnels pour effectuer des « missions d'inspection - contrôle » est souvent évoqué, alors que la majorité des personnels J&S sont des conseiller·es techniques et pédagogiques - professeur·es de sport (PS) et conseiller·es d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) -, et qu'une grande partie des inspecteur·rices J&S occupent des postes d'encaissement. Il n'y a donc pas assez de personnels d'inspection pour effectuer des missions de contrôle et réaliser des enquêtes administratives dans les accueils collectifs de mineur·es (colos) et dans les structures sportives, notamment lorsque des faits de violence sont signalés. Du coup, les injonctions pour que les conseiller·es réalisent des contrôles/inspections/enquêtes se multiplient.

Le SNEP et la FSU, avec les autres syndicats J&S, se battent pour faire respecter les statuts et obtenir des créations de postes, tandis que l'inspection générale (IGESR), avec l'appui de la DGRH et des directions métiers, préfère jouer contre son camp ! Missionnée pour évaluer l'adéquation entre les missions des services J&S et les compétences



des personnels, alors que le problème que nous dénonçons depuis des années est l'adéquation entre les missions et les moyens (cf. baisse de 45 % des effectifs J&S entre 2010 et 2020), l'IGESR fait état de recommandations telles que la fusion des corps de conseiller·es sport (PS) et jeunesse (CEPJ) et l'ajout de la mission de « contrôle » dans leur statut, l'abrogation du texte sur l'organisation atypique du travail des personnels J&S, l'instauration d'une hiérarchie entre les inspecteur·rices et les conseiller·es, etc. Une véritable provocation !

Le SNEP-FSU dénonce ce projet délétère et continuera à lutter pour préserver les spécificités des missions et des personnels J&S ! ■



Si l'on veut pouvoir continuer d'espérer, les pays qui ont reconnu la Palestine devraient simultanément engager une pression contre l'État d'Israël pour qu'il respecte les règles du droit international, dont l'arrêt du génocide en cours et de la colonisation.

Le chemin reste encore long. Plusieurs mouvements dans le monde de la musique mais aussi du sport dont le SNEP-FSU, appellent à refuser la participation aux grands événements sportifs et culturels de l'État Israélien pour faire pression sur les dirigeants. Les citoyen·nes et les organisations attaché·es à la paix n'ont pas fini de se mobiliser pour que les enfants et la jeunesse puissent grandir en paix en Palestine.

Qu'ils et elles entendent les mots du poète Mahmoud Darwich pour continuer à se mobiliser : « Nous souffrons d'un mal incurable qui s'appelle l'espoir. » ■

table État palestinien, il faut lui redonner les bases concrètes de son existence. Comment identifie-t-on un État ? Par certains éléments : un territoire viable, une population regroupée librement, des institutions disposant des fonctions régaliennes, une capitale choisie souverainement. » Le plan de paix présenté le 30 septembre par Trump, accepté par Netanyahu, exclut les palestiniens du processus, c'est inacceptable.